

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 31 MAI 2021**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Julien BRUNET, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY

Absent : Arnaud BOURGEOIS (procuration à Jean-Maurice VENTURINI)

1. Actualités

Le Conseil municipal fait le point sur l'avancée du projet d'extension de l'école et des incivilités constatées dans la commune.

Un nouveau prestataire de repas interviendra à compter de septembre 2021. Il s'agit de la société Leztroy basée en Chautagne qui fait des produits bio et locaux. Elle fournira les repas scolaires et portés à domicile.

2. Approbation du PV du conseil du 29 mars 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Attribution d'une prime pour les vélos électriques

Le conseil municipal vote à la majorité l'octroi d'une prime de 200 € net par vélo à raison de un vélo au plus par famille d'une valeur minimale unitaire de 1200 € TTC, acheté chez un vélociste implanté dans une commune du périmètre de l'agglomération de Grand Chambéry, quel que soit le type de vélo (route, VTC, VTT, cargo).

Un dossier de demande devra être déposé en mairie comprenant un imprimé de demande, un justificatif de domicile, un RIB et une facture acquittée d'acquisition postérieure au 31 mai 2021 et antérieure à la date du 1^{er} janvier 2022.

Cette aide est votée pour 2021 uniquement. Seules les 20 premières demandes pourront être honorées.

4. Décision modificative n°1

Le conseil vote à l'unanimité l'imputation de 4000 € à l'opération des subventions VAE et de 40 € qui manquent pour l'achat des cages de football. La somme totale de 4040 € sera prélevée sur le poste des dépenses imprévues.

5. Subventions aux associations

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

500 € pour le café associatif Montagn'art	100 € à la Banque alimentaire
500 € pour le Comité des fêtes,	100 € à la Fondation du Bocage
1000 € à l'association le Village culturel,	100 € à la Cantine savoyarde
500 € à l'association Gym Montagnole.	150 € au Centre Léon Bérard
10200 € à la Coopérative scolaire	200 € au Comité handisport de Savoie
2000 € à l'Entente Val d'Hyères.	200 € à l'association Communes Solidaires
300 € pour l'association le Tetras Libre	150 € à l'association De l'ombre à la lumière
150 € à l'ADPEP de la Savoie	200 € à l'association JALMAV
150 € à l'AFSEP	200 € à l'association Locomotive
150 € à l'association Alzheimer Savoie	200 € à la Ligue contre le cancer
150 € à l'association Arc en ciel	100 € aux Restos du cœur
100 € à l'association Apedys	200 € au Téléthon

Les frais de fleurissement par les Anciens Combattants de Montagnole du Monument aux Morts lors des cérémonies officielles seront pris en charge directement par la commune sur présentation des factures,

6. Modification du poste d'agent de maîtrise principal

Le conseil vote à l'unanimité la modification d'un des deux postes d'agent de maîtrise principal en technicien principal 1^{ère} classe. Un des agents technique part à la retraite et sera remplacé par un agent de catégorie B qui sera chargé de réorganiser le service technique.

7. Création d'un emploi temporaire de technicien principal 1^{ère} classe

Un emploi temporaire de technicien principal est créé à l'unanimité afin de pouvoir faire travailler en doublon l'ancien agent avec son remplaçant durant deux semaines pour la passation des consignes et des méthodes de travail.

8. Avenant SDES pour l'opération d'enfouissement des réseaux aux Guillermin

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant à signer avec le SDES pour le paiement d'une partie des travaux supplémentaires d'électricité. Le montant de l'avenant s'élève à 17510 € TTC.

9. Questions diverses

Les élus délégués font le compte-rendu des commissions Déchets et Eau-assainissement de Grand Chambéry.

Fait à Montagnole,
Le 29 juin 2021

Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI

